

ELABORER / ACTUALISER SON PROJET D'ETABLISSEMENT ET DE SERVICES EN TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Accompagnement à destination des professionnels

Un contexte national en pleine évolution, les établissements et services médico-sociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en ce structurant à partir d'une logique de réponse et non plus de place.

Cette restructuration se fondera sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap.

Les structures sont invitées à conduire leurs actions avec une nouvelle approche de la tarification centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures Serafin-PH.

Cette évolution doit se traduire dans les documents associatifs et en particulier dans le projet d'établissement ou de service

OBJECTIFS

- Comprendre et restituer les évolutions actuelles dans leur contexte.
- Expliquer l'origine des réformes en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale.
- Connaitre le contenu de la réforme de la tarification Serafin PH, son calendrier, s'approprier le langage issu des nomenclatures des besoins et des prestations.

Public concerné

Chargés de missions, conseiller technique, directeur de la stratégie et du développement, tout professionnel ayant comme fonction de développer et/ou soutenir des projets d'habitats inclusifs.

Modalités pédagogiques

- Questionnaire permettant de mesurer la satisfaction des participants sur les éléments du dispositif d'accompagnement (contenu - méthode du formateur, etc...)
- Questionnaire d'auto-évaluation au début et à la fin de l'accompagnement.
- 6 mois après l'accompagnement, évaluation à froid : entretien téléphonique avec la participant pour évaluer le degré d'avancée du projet.

Modalités d'évaluation

- Processus pédagogique partant des expériences des participants.
- Propositions d'outils et de méthodes

Validation

Attestation personnalisée remise à chaque stagiaire

Formateur.s

Un.e formateur/trice du CREAI

Infos



7 jours / 42 heures



15 personnes max



en intra ou inter, en présentiel ou distanciel



adhérent CREAI : 1400 €/jour non adhérent : 1750 €/jour

